

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM
Campagne de forage de reconnaissance sur le PER Nouvelle Esperance 18/2010 dans la zone dite de "Sud Beiman"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47b)	b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Surface déforestée de 4.01 hectares en dessous de 25 hectares meme fragmenté.
27d)	Forage de reconnaissance minière

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 61 forages de reconnaissance sur le PER Nouvelle Esperance 18/2010 dans la zone dite de "Sud Beiman".

L'accès à la zone de travail se fera via pirogue.

Les travaux comprennent la réalisation de 61 plateformes (120 m²) arrondies. La déforestation sera donc limitée, l'utilisation du réseau existant de chemin sera optimisée afin de toucher aucune zone potentiellement sensible déjà déterminée par les études préalables. De nombreuses plateformes seront placées sur des zones fortement impactées par l'orpillage illégal. La réalisation de ces plateformes et leur accès amènera à reboucher des travaux clandestins.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la recherche d'un enracinement aux minéralisations aurifères de surfaces mises en évidence dans les précédents travaux de surfaces dans une continuité distale du gisement d'Espérance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Construction d'un camp temporaire d'une capacité de 20 personnes dans une zone déjà impactée (aucun déforestation supplémentaire nécessaire).
- Ouverture des accès (qui parfois seront utilisés en plateformes). Un accès de 4 mètres est suffisant pour la circulation des véhicules légers quads, mules (exceptionnellement 4x4). Les accès seront sinueux afin d'éviter les grands arbres et ces accès seront réalisés en crêtes si possible afin de diminuer l'érosion et le terrassement lors de leur création. Les accès existants seront réutilisés au maximum afin de réduire les impacts.
- la déforestation de 61 plateformes à la pelle mécanique; le déboisement maximum sera 0,69 hectares pour la construction des plateformes. Le terrassement de ces plateformes engendrera un remblais de déblais de 7300m³. Un total de 23 de ces plateformes servira de piste pour l'accès aux suivantes et 3 sont sur des accès déjà existantes.
- le matériel utilisé comprendra une foreuse automotrice légère. Une flotte de 4 quads et une mule sera suffisante pour le suivi de ce programme.
- l'équipe en charge de la conduite et suivi du programme de reconnaissance comprendra un/une géologue expérimenté(e), un/une technicien(ne), 2 ouvriers, un/une opérateur/trice d'engin lourd expérimenté.
- les travaux seront supervisés par un/une géologue sénior et un/une responsable santé sécurité pour s'assurer que toutes les conditions environnementales et d'hygiène soient respectées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Réalisation de 61 forages de reconnaissance (203 m de linéaire moyen pour un total de 12425 m de forage)
- Production de carotte HQ (diamètre = 6,35 cm) et NQ (diamètre = 4,76 cm).
- L'eau de forage proviendra de bassins de rétention existants. Les fluides sont recyclés autant que possible afin de réduire au maximum leur dispersion dans l'environnement au moyen de deux puisards de 0,8 m³ chacun, créés dans l'emprise de la plateforme de forage.
- Description (logging), et échantillonnage (par sciage) dans les installations déjà présentes de CME, puis expédition par pirogue des échantillons pour analyse multi-élémentaire.
- L'équipe en charge de la conduite et du suivi du programme de reconnaissance comprendra un/une géologue expérimenté(e), un/une géologue junior(e), 2 technicien(ne)s, 4 ouvriers, un opérateur d'engin expérimenté et enfin une équipe professionnelle de foreurs expérimentés (6 personnes).
- les plateformes et accès non nécessaires seront réhabilités à la réception des résultats si aucun travaux complémentaires ne s'avèrent nécessaires dans un avenir proche.
- les travaux seront supervisés par un géologue sénior et un responsable santé sécurité pour s'assurer que toutes les conditions environnementales et d'hygiène soient respectées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DOTM (Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers) selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Concession Esperance	122 km ²
Surface DOTM	5.59 km ²
Nb de forage	61
Lineaire total Forage	12425m
Linéaire moyen	203 m
Profondeur verticale moyenne	158 m
Volume de terrassement maximal	11203 m ³
Surface déforestée	4,1ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Concession Espérance

Mine d'Espérance (commune
d'Apatou)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Sud du territoire de la commune d'Apatou (à plus de 50 km du Sud du bourg)

Pour les coordonnées du projet, voir la carte en annexe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non bassin versant du Maroni (sur l'affluent Beiman)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans un bassin pour la réalisation de forage. Les fluides sont recyclés autant que possible afin de réduire au maximum leur dispersion dans l'environnement au moyen de puisard de 0.8 m3 chacun, créés dans l'emprise de la plateforme forage et comblés rapidement à la fin des opérations de forages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entrainera une perturbation faible et temporaire des milieux naturels. Les enjeux floristiques et faunistiques ont été diagnostiqués avant réalisation des travaux. Ces diagnostics ont été pris en compte afin de ne pas perturber les zones à fort enjeux (les pistes et plateformes n'ont pas été implantées dans ces zones). Mise en évidence d'espece sensible qui sont évitées et indiqué sur le terrain à proximité des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une déforestation fragmentée de 4,01 hectares aura lieux sur le secteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de plan de prévention des risques technologiques sur la commune d'Apatou
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de plan de prévention des risques naturels sur la commune d'Apatou
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et à la présence de moustiques vecteurs de maladies (pas de paludisme dans la zone).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraine des déplacements par pirogue (Maroni puis Beiman) ou par hélicoptère quand les niveaux d'eau sont trop bas lors de l'étiage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de véhicules (quad, 4x4) d'une pelle mécanique et d'une foreuse automotrice. Matériel aux normes UE et éloignement des zones habitées (> 9 km) permettent de garantir un impact très réduit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibration modérée au niveau de la foreuse mais impact très localisé et temporaire. L'éloignement des zones de travaux par rapport aux habitations les plus proches (> 9 km) permet d'avoir un impact quasi nul.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessitant cet éclairage et par l'utilisation de lampes de puissances adaptées.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune intervisibilité entre les zones de forage et les habitations les plus proches. L'impact est donc nul sur populations proches.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gasoil ou essence (4x4, pelle, quad, sondeuse). Matériel aux normes UE, entretien régulier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. ci dessous
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fluides sont recyclés autant que possible et ont < 35 mg/l de MES après traitement dans deux puisards de 0,8 m3/unité, créés sur chaque plateforme de sondage et connectés entre eux par un tube PVC diamètre 125 Au besoin, création d'un troisième puisard. Le pompage s'effectue dans le second ou troisième puisard. L'ensemble des adjuvants de forages utilisés sont biodégradables et non toxiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés par les travaux seront les mêmes qu'actuellement : - Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huiles usagées, chiffons souillés, graisse, piles, batteries... évacués vers un centre agréé sur le littoral (ENDEL) - Déchets non dangereux : Ordures Ménagères sur le camp (OM), Déchet d'Emballage Non Dangereux (DEND) : cartons, plastiques, Déchets Banals des Entreprises (DBE) : ferailles... Ces déchets seront évacués sur la décharge autorisée de Saint Laurent du Maroni.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic complet de la zone ayant été effectué par l'INRAP en 2018, l'ensemble des sites identifiés et les zones à potentiel ont été évités aussi bien pour la construction de plateforme de forage que la réalisation de piste. Le risque de découverte fortuite est extrêmement réduit. Impact quasi nul sur le paysage puisque les forages ont des plateformes de très faible dimension non visible de loin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des produits (carburants, huiles etc) au camp de base dans des cuves sur rétention (ou double parois).
- Évacuation des déchets dangereux (filtres, huiles usagées etc) vers une filière adaptée (ENDEL Kourou).
- Mise en place de bacs de décantation pour les boues de forage et un recyclage des fluides est mis en place.
- Réutilisation des pistes existantes et en évitant le franchissement de cours d'eau et l'abattage de gros arbres (plus de 60 cm de diamètre)
- Déforestation limitée aux seuls besoins
- Diagnostiques faune flore effectués par Biotope en 2019 , espèces sensibles cartographiées et évitées lors des travaux
- Entretien régulier des engins et véhicules légers
- Eclairage adapté et raisonné sur le site

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les forages seront à l'origine d'un impact extrêmement réduit et pour la plupart temporaires sur l'environnement et les mesures mises en place paraissent suffisantes : la campagne est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement (accès et camp existant, peu de surface déforestée, pas de franchissement de cours d'eau nouveau, peu de prélèvements dans le milieu naturel, traitement et évacuation de tous les déchets...).

Des études préalables (faune et flore) ont permis de discerner la sensibilité du milieu et d'éviter d'impacter les zones sensibles et espèces sensibles. Les résultats de ces études ont été pris en compte lors de la conception de ce programme de reconnaissance.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
localisation des forages prevues

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Matoury

le, 01/04/2020

Signature



Nicolas OSTORERO